

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des Appalaches, tenue le lundi 4 octobre 2010, au lieu ordinaire des sessions à 22 heures et 17 minute, à laquelle sont présents :

-2010-
OCTOBRE LE 4

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers
Mesdames les conseillères

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

CONVOCATION :

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation, en conséquence l'avis n'a pas été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 4^{ième} jour de octobre 2010 à 22h17.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 22 heures et 17 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-10-3748

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

10-09-3749 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer le transfert de fonds suivant:

DE	À	MONTANT
Loisirs - Étude marina	VOIRIE – MANDAT INGÉNIEUR – CHEMIN DES OLIVIERS	5 500.00 \$

Pour	Contre
Marcel Houde	Jean-Claude Brochu
Isabelle Gosselin	Isabelle Roberge
Marc Baillargeon	
Bruno Martin	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ACHAT TERRAIN – CHEMIN DES OLIVIERS

10-10-3750 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse l'acquisition du terrain de la corporation du chemin des Oliviers de Beaulac pour la somme de 1.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À Me LOUISE AUBERT – ACHAT DE TERRAIN DE LA CORPORATION DU CHEMIN DES OLIVIERS DE BEAULAC

10-09-3751 Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Me Louise Aubert pour faire le contrat d'achat de terrain appartenant à la Corporation du Chemin de Oliviers de Beaulac.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT GENIVAR

10-09-3752 Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin
Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate Genivar pour les deux premières étapes de leur offre de service professionnel pour;

- 20 % dépôt de l'évaluation environnementale;
- 5% dépôt de l'estimation préliminaire.

Tel que mentionné dans leur offre de service du 22 septembre 2010 en référence avec la réfection du chemin des Oliviers.

Le montant de cette dépense est de 5 502.66 \$ taxes incluses.

Pour	Contre
Marcel Houde	Jean-Claude Brochu
Isabelle Gosselin	
Marc Baillargeon	
Bruno Martin	
Isabelle Roberge	

Adopté majoritairement par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10-10-3753 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que l'assemblée soit levée à 22 heures 38 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.